

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2016

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents : 14 - Votants : 15

Date de convocation : 10 juin 2016

Le vingt-trois juin deux mil seize : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : Mrs GUARISE – HYVOZ – CHEVAL - GAILLARD – URBAIN – AUMETTRE – DELPY - CHEDEVILLE – Mmes CHEVAL Martine – LACHAUD - MIRA - BERBESSON – DOLLE - CHATEAURET -

Excusé(s) : Mme BOISSEAUX (Pouvoir à Monsieur DELPY) – **Absent(s)** : 0

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MIRA

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATION, à l'unanimité :

N°01 – A FIXE le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages d'ERDF à 197 € pour 2016.

15 voix pour

N° 02 – A APPROUVE la répartition financière entre la Communauté de Communes et la commune de St Rabier concernant les fonds de concours pour les travaux de voirie sur la voie communautaire

15 voix pour

Suspension de la séance à la demande de Monsieur Paul AUMETTRE (10 minutes) pour faire la relecture de la séance du 1^{er} avril 2016,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

15 voix pour

N° 03 – A APPROUVE la fusion de la SIEAEP Hautefort/Sainte Orse avec le SIAEP de Condat, SIAEP du Causse de Terrasson, SMPEP de Terrasson.

Mutualisation de moyens afin de réduire les coûts.

15 voix pour

N° 04 – A DECIDE d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris et de la France à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention

N° 05 – A DECIDE la mise en place de l'annualisation du temps de travail du personnel communal des écoles qui a été demandé, par les employés, au cours d'un entretien avec Mme Martine CHEVAL en 2014

15 voix pour

– **A INSTAURE** au profil de Mme Patricia LAVAUD une prime IAT à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un montant de 449,28 € et a décidé de verser 100 € à chaque stagiaire.

15 voix pour

N° 06 - A DONNE son accord pour l'installation sur la commune d'un camion-pizza le vendredi soir, à partir de Juillet 2016, sur la place de l'école.

15 voix pour

N° 07 – A FIXE les tarifs de la salle des fêtes comme suit :

* Personne habitant la commune

Journée : 60 € , ½ journée : 30 €, week-end : 120 €

* Personne n'habitant pas la commune :

Journée:180 €, ½ journée : 90 €, week-end : 350 €

15 voix pour

N° 08 - A ATTRIBUE une subvention d'un montant de 200 € au festival pleine nature 2016 se déroulant à Condat sur Vézère cette année.

15 voix pour

N° 9 – A INSTAURE une régie pour les photocopies à la demande de Mr le Percepteur et a nommé Mme Lynda LACHAUD régisseur de cette régie municipale.

15 voix pour

N° 10 - A APPROUVE la demande émanant du Trésorier, à savoir d'effectuer la liquidation de ses indemnités de conseil en deux étapes :

- Situation au 30 juin 2016 ;

- Solde fin décembre 2016.

15 voix pour

N° 11 – A DECIDE d'autoriser Le Maire à réaliser un emprunt d'un montant de 185 000 € sur 10 ans, négocié à 1 %, TEG : 1,028 %, total des intérêts : 10326,80 €

12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention

N° 12 - A APPROUVE l'encaissement d'un chèque d'un montant de 11,40 €

15 voix pour

N° 13 – A DECIDE l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 91 euros.

15 voix pour

N° 14– A ATTRIBUE la somme de 2000 € à l'association solidarité jeunes pour faire face aux frais d'animation lors du chantier de reconstruction du four à pain de Bord par 12 jeunes environ

14 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

N° 15 – A DECIDE d'apporter un soutien financier à l'école de musique de Thenon en lui attribuant une subvention de 100 € sur le budget 2017,

2 élèves sont domiciliés sur notre commune (50€/élève)

15 voix pour

N° 16– A DONNE pouvoir à Monsieur le Maire d'ester en justice dans l'affaire du permis de construire de Mr Cédric LACHAUD contesté par les habitants du hameau de « Les Pougues » et qui implique la commune.

Honoraires avocat : 1 920 € dont 1200 € seront pris en charge par la compagnie d'assurances Groupama

12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention

N°17 - A APPROUVE la décision modificative n°1 en votant des crédits supplémentaires au compte 6226 d'un montant de 2 000€
12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention

DIVERS :

- Monsieur le Maire a demandé à écouter Mr GUEDON PHILIPPE, requérant et Mme LACHAUD Aurélie.

14 voix pour, 1 voix contre

Fait en Mairie, le 30 juin 2016
Le Secrétaire de séance